



FROM THE TRANSACTIONS OF THE ROYAL SOCIETY OF CANADA

THIRD SERIES—1914

VOLUME VIII

Le Règne de la Compagnie de la Baie
d'Hudson, 1821-1869

par

L'HON. L. A. PRUD'HOMME

OTTAWA

PRINTED FOR THE ROYAL SOCIETY OF CANADA

1914

1856

Le règne de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

1821—1869.

PAR L'HON. JUGE L. A. PRUD'HOMME.

(Lu le 29 Mai 1913)

Notes préliminaires.

Après une tourmente de 37 ans, l'Ouest put enfin respirer en paix et jouir des bienfaits d'un règne paisible. L'ère des convulsions périodiques et des guerres fratricides se termine en 1821.

Les factions disparaissent et les mauvaises passions s'assoupissent. Désormais la civilisation va pouvoir suivre sa marche ascendante dans le pays.

L'ordre et le respect des lois vont reprendre leur empire. Toutes les énergies concentrées dans les mains d'une organisation unique travaillent dans un harmonieux concert au développement de cette immense région. Sans doute, les efforts dans ce sens, ne seront pas toujours couronnés de succès. Bien des tentatives d'utilité publique seront frappées de stérilité et avorteront faute de capitaux ou de moyens d'exportation, mais enfin une amélioration sensible se fera sentir.

Il faudra attendre la construction de voies rapides pour assister à un essort véritable. Dieu qui avait des desseins de miséricorde sur ce pays, amène l'union des traiteurs, pour faciliter les voies à ses apôtres. Pendant que la compagnie de la Baie d'Hudson érige ses forts et moissonne des fourrures, les missionnaires s'en vont élever à côté d'eux leurs humbles chapelles, pour moissonner des âmes.

C'est ainsi qu'inconsciemment, cette compagnie contribua à l'œuvre d'évangélisation et à la diffusion de la vérité. Alors que les commerçants amassent des richesses périssables, les envoyés du Christ, font des conquêtes pour le ciel et transforment le caractère et les mœurs des pauvres Sauvages. L'homme de la prière visite sous des misérables loges les tribus plongées dans les ténèbres du paganisme le plus grossier, esclaves de honteuses passions et avilies par de criminelles habitudes. Il les instruit, les relève de leur abaissement, fait briller à leurs yeux les admirables doctrines du catholicisme et fait descendre dans leur âme les suaves consolations de la religion.

Des idées nouvelles germent au sein de ces barbares et l'on sait que ce sont les idées qui en définitive gouvernent le monde.

Sans doute ce riant tableau présente des ombres.

La compagnie d'ordinaire facilitera les efforts des missionnaires mais, çà et là, quelques bourgeois imbus de fanatisme et de préjugés étroits, chercheront à gêner l'action bienfaisante des missionnaires et à indisposer les Sauvages contre eux.

Ces cas exceptionnels ne serviront qu'à stimuler leur zèle et à faire triompher avec plus d'éclat la noble cause à laquelle ils ont consacré leur existence.

A la tête de ces intrépides conquérants du Christ apparaissent les Provencher, les Taché, les Grandin, les Faraud et les Clut, pour ne parler que des morts.

L'ombre de ces vaillants athlètes plane encore sur ces territoires où ils ont traîné leur glorieux martyre au service du Bon Maître. Ils sont tombés dans l'arène, brisés par la souffrance mais couverts de mérite, heureux de donner jusqu'à leur dernier soupir pour agrandir le royaume de Dieu.

Les illustres fils de Mazenod s'avanceront jusqu'au cercle polaire pour évangéliser les Esquimaux et on apprendra, un jour, avec une émotion émouvante que l'un d'eux perdu dans ces affreuses solitudes, demandera, sans pouvoir l'obtenir, une pomme de terre, comme suprême faveur aux dernières heures de son existence.

Le spectacle grandiose de tels sacrifices nous réconforte dans les jours de lutte, nous les héritiers de ces héros de la foi, et nous console dans les moments de détresse.

La foi impiantée par des mains si généreuses peut bien être ébranlée par l'orage, mais elle a des prises trop profondes dans le sol et a été arrosée par des sueurs trop fécondes pour défailir. Deux grands évêques ont gouverné l'ouest pendant la période qui nous occupe et l'embrassent toute entière.

Monseigneur Provencher, arrivé ici le 16 juillet 1818, fut consacré évêque le 12 mai 1822 et mourut le 7 juin 1853.

Monseigneur Taché atteignit la Rivière Rouge le 25 août 1845, fut préconisé le 24 juin 1850 et s'endormit dans le seigneur le 22 juin 1894. Le premier compte 31 années d'épiscopat et le second quarante quatre.

Pendant leur long épiscopat, ils ont fondé des maisons d'éducation et de charité, établi des paroisses, pourvu à tous les besoins de cette église naissante, appelé à leur aide des congrégations religieuses et jeté en terre la semence des institutions catholiques. Leur intrépide successeur a fécondé cette sève généreuse et lui a donné depuis la merveilleuse floraison qui fait en ce moment notre légitime orgueil.

L'illustre prélat qui occupe aujourd'hui le siège archiepiscopal de Saint-Boniface s'est montré vraiment le digne successeur des Pro-

vencher et des Taché. Je ne sache pas qu'on puisse enchérir sur ce témoignage que lui doivent la gratitude et l'affection des catholiques de l'ouest.

Pendant toute leur vie, ces prélats ont combattu pour la vérité la justice et la liberté, les plus grandes choses de ce monde. Ces conquérants des âmes n'ont fait couler que des larmes de tendresse et d'admiration. Pour rendre justice à leur mémoire, il faudrait m'arrêter à chaque page. Ce travail a déjà été fait par deux prêtres distingués et me dispense d'insister.

Je me contenterai d'ajouter que nos deux premiers évêques faisaient partie du conseil d'Assiniboia et comme tels ont exercé sur l'admiration législative du pays une influence considérable pour le bien.

Leurs hautes facultés intellectuelles et la noblesse de leurs sentiments ont contribué à faire régner la concorde et la justice dans la colonie naissante.

L'Etat comme l'Eglise ont profité de leurs merveilleux talents et lui doivent une vive gratitude pour les services qu'ils ont rendus.

La période historique qui fait l'objet de cette étude n'a produit en réalité que deux événements qui tranchent sur l'ordinaire. De fait, ils ont apporté des changements sérieux dans la colonie. En 1835, le territoire d'Assiniboia, c'est à dire 60 milles ayant pour point de départ le fort Garry, fut séparé du reste de l'ouest et placé sous le contrôle d'un conseil spécial qui devint la première chambre législative du pays.

En 1849 le procès de Sayer souleva l'indignation des Métis. Ils arrachèrent l'accusé des mains des tribunaux et proclamèrent la liberté de la traite.

De ce jour les Métis purent traiter avec les Sauvages sans être molestés par la compagnie qui se soumit à l'inévitable et accepta le fait accompli.

Le faisceau des autres faits et gestes de cette époque, sans manquer d'intérêt, n'offre rien de bien saillant.

*Le Gouverneur Sir George Simpson.
Gouverneurs Généraux et d'Assiniboia.
Conseil des Facteurs.*

Après la mort de Selkirk, les traiteurs des deux compagnies rivales cherchèrent une entente. L'honorable Edward Ellice contribua plus que tout autre à préparer l'union des deux compagnies. Cette union fut cimentée le 26 mars 1821 et sir George Simpson eut l'honneur d'être choisi pour diriger cette vaste corporation.

Il gouverna l'ouest de 1822 jusqu'à la date de sa mort en 1863, soit 41 ans. Il avait débuté comme simple commis au lac Athabasca en 1820 et avait visité la rivière La Paix.

Il séjourna surtout au fort Wedderburn. Le jeune Simpson avait servi pendant quelque temps dans le bureau de la compagnie de la Baie d'Hudson à Londres. Andrew Colville qui était allié à lord Selkirk et faisait partie du bureau de direction, avait remarqué les talents et l'activité administrative de ce jeune homme. Il l'envoya dans l'ouest faire son apprentissage sur les lieux, après l'avoir désigné pour être bientôt le représentant autorisé de la compagnie.

Simpson était gros, trapu et vigoureux, plein de verve et d'entrain, prompt à embrasser une situation et à décider sur le champ ce qu'il y avait à faire.

Tous les ans, il partait de Lachine au petit printemps et visitait le pays. Il présidait à l'assemblée des bourgeois, réglait dans ce conseil général toutes les questions pendantes et la conduite de chacun à l'avenir.

Quelquefois il traversait même les Montagnes Rocheuses pour visiter les postes de la Colombie Anglaise.

A l'automne il retournait à Montréal, à l'exception d'une couple de fois qu'il hiverna au fort Garry. C'était un voyageur infatigable. d'ir pour lui-même et pour les pauvres canotiers qui l'accompagnaient, Le canot ne glissait jamais assez vite à son gré. Il épuisait ses rameurs. La patience était la moindre de ses vertus.

Un jour qu'il traversait le lac La Pluie avec un Canadien-Français, il se mit à l'accabler de reproches amers parceque la course n'était pas assez rapide. Poussé à bout, ce brave homme saisit le gouverneur dans ses bras et le plongea une couple de fois dans le lac, pour refroidir sa mauvaise humeur et les pétulances de son caractère et le remplaça ensuite au fond du canot.

Simpson comprit la leçon et eut le bon esprit de n'en pas tirer vengeance. Doué d'un esprit supérieur, il se montait d'ordinaire autoritaire et impérieux. Il ne faisait pas bon de lui résister en face et même de l'obliger à répéter deux fois le même ordre. Par ailleurs, il ne manquait pas de sentiments généreux. Il fit don à monseigneur Provencher de cent louis pour l'aider à construire sa cathédrale.

Simpson avait le titre de gouverneur général et avait sous sa juridiction le gouverneur de la colonie d'Assiniboia; c'est à dire que son autorité couvrait tout le pays depuis le lac Supérieur jusqu'aux côtes du Pacifique.

Il avait pour voisin le Czar de Russie et était comme lui revêtu d'un pouvoir absolu.

Il n'y eut dans l'ouest que trois gouverneurs généraux; les voici avec l'indication de la durée de leur règne.

Sir George Simpson.....	1821-1863
Alexandre G. Dallas.....	1863-1864
William McTavish.....	1864-1869

Les gouverneurs d'Assiniboia qui n'avaient d'autorité que dans la colonie de ce nom, furent beaucoup plus nombreux. On en compte quatorze.

Je donne la liste complète de tous ceux qui ont agi comme tels.

1. Capitaine Miles Macdonnell.....	1812-1815
2. Robert Semple.....	1815-1816
3. Alexandre McDonell.....	1816-1822
4. Capitaine A. Bulger.....	1822-1823
5. Robert Pelly.....	1823-1825
6. Donald McKenzie.....	1825-1833
7. Alex Christie.....	1833-1839
8. Duncan Finlayson.....	1839-1844
9. Alex. Christie (2e terme).....	1844-1846
10. Colonel Crofton.....	1846-1847
11. Major Griffiths.....	1847-1848
12. Major Caldwell.....	1848-1855
13. Juge Johnson.....	1855-1859
14. Wm. McTavish.....	1859-1869

Presqu'à tous les ans, le gouverneur général réunissait les principaux officiers pour prendre en considération les affaires de la compagnie.

D'ordinaire les facteurs en chef avaient seuls le droit d'assister à ces assemblées et de prendre part aux délibérations. Le premier conseil fut tenu en 1830. Il se réunit deux fois en 1836; par contre, il n'y eut pas de convocation pour les années de 1834-1838-1839-1853-1872-1873-1884-1885 et 1886.

De 1830 à 1887, date à laquelle je m'arrête, le conseil fut réuni 50 fois. Jusqu'en 1830, le conseil siégeait le plus souvent à Norway House. Il n'en fut pas ainsi après.

Les facteurs en chef s'assemblèrent 21 fois à Norway House; 10 fois à Carlton, 8 fois à la Rivière Rouge, 4 fois à la factorerie de York; 4 fois au fort Garry d'en bas (Fort de Pierre) une fois à Prince Albert et une fois à Winnipeg.

Ces assemblées furent présidées successivement par sir George Simpson, D. Finlayson senior facteur en chef, Eden Colville, gouverneur d'Assiniboia, Edward McTavish, en sa qualité de gouverneur

par intérim et ensuite comme gouverneur des terres de Rupert; A. G. Dallas, gouverneur en chef; D. A. Smith, senior facteur en chef; Robert Hamilton facteur en chef et inspecteur; James A. Grahame commissaire en chef et Joseph Wrihly comme commissaire. Le gouverneur en chef avait sous sa dépendance le gouverneur de la colonie d'Assiniboia et tout l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuse, ainsi que ce qui constituait autrefois le district de Keewatin. Quand il se trouvait dans la colonie, il avait préséance sur le gouverneur d'Assiniboia et présidait le conseil d'Assiniboia. Bien plus, les membres du conseil des terres de Rupert étaient *ex officio* membres du conseil d'Assiniboia et de fait en 1849 Ballendine et Black y siégèrent parceque leur nomination de conseiller pour les terres de Rupert les constituait *de jure* conseillers d'Assiniboia.

Nos premières paroisses et l'ancienne population du pays

En 1822, Mr. Halkett, beau-frère de Lord Selkirk visita la colonie et demanda à Mgr. Provencher d'abandonner l'établissement de Pembina. Mgr. se rendit à sa demande.

Il est probable que le voisinage de la frontière faisait craindre à la compagnie de la Baie d'Hudson que les Métis se livrent à la traite. Or, à cette époque, elle réclamait le monopole du commerce des fourrures, en vertu de sa charte.

Il y avait bien également un autre motif pour s'éloigner de cet endroit. Les Sioux infestaient la prairie autour de ce poste et de temps à autre enlevaient des chevelures.

Ces cruels brigands ne respectaient ni l'âge ni le sexe et plus d'une fois ils ensanglantèrent nos plaines.

La présence des missionnaires à la Rivière Rouge détermina les Métis à se fixer au sol. Nos premières paroisses datent de cette époque. Mgr. Provencher se préoccupa dès son arrivée de fonder des écoles à Saint-Boniface. Plus tard d'autres furent ouvertes ailleurs. Le clocher de la modeste chapelle attira la population. Peu à peu Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert sur la Rivière Rouge et Saint-François-Xavier et la Baie Saint-Paul sur l'Assiniboine, virent les anciens voyageurs de l'ouest élever leurs primitives chaumières de bois équarri, avec couvertures de torchis de foin mêlés à l'argile et se livrer à l'élevage et à la culture des champs. Ce groupement facilita l'œuvre des missionnaires et fut l'origine d'une prise de possession réelle de ces plantureuses vallées. Ce fut le noyau principal de la population catholique de l'ouest.

Les Métis furent les premiers nés à la foi, dans cette partie du Canada. De tout temps ils entourèrent le clergé de respect et d'af-

fection. Ils servirent d'interprètes aux missionnaires parmi les tribus sauvages et devinrent ainsi leurs auxiliaires aussi fidèles que dévoués. Honnêtes, hospitaliers, généreux, partageant volontiers leur dernier morceau de pain avec les hôtes qui venaient s'asseoir à leurs foyers, les anciens du pays ont rendu des services signalés à l'Eglise. Il n'est que juste de leur rendre ce tribut de gratitude.

Leur ascendant sur les Sauvages, qui les considéraient comme leurs alliés naturels, facilita également l'établissement des blancs au milieu d'eux et les rapports de la compagnie de la Baie d'Hudson avec les aborigènes.

Comme guides, ils étaient incomparables. Ils possédaient instinctivement la faculté de s'orienter au milieu des prairies comme le pilote au sein de l'Océan. Leur endurance aux fatigues et leurs ressources ingénieuses dans les situations imprévues des déserts et des forêts, les faisaient rechercher comme guide et voyageur. La compagnie les utilisa pour diriger les caravanes qui allaient fréter dans les postes échelonnées jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses. Ils en rapportaient les ballots de pelletterie qui prenaient le chemin de la Baie d'Hudson.

D'autres servaient de bateliers sur les fameuses berges (York boat) qui, à tous les ans, partaient du fort Garry et se rendaient jusqu'au portage La Loche. A ce dernier poste, la brigade du fleuve Mackenzie venait au jour indiqué les rencontrer et échanger les fourrures précieuses du grand Nord pour des marchandises de traite. Les bateliers revenaient ensuite à Norway House déposer les fourrures qui l'été suivant descendaient la rivière Nelson jusqu'à la mer.

Ce long voyage, aller et retour, se faisait durant le même été. C'était un véritable tour de force. Il fallait des hommes du métier, bardés de fer, pour résister à un tel surménagement.

Un autre groupe de Métis se livrait aux chasses légendaires du buffalo. Deux fois l'an, ils se rendaient par gros camps dans la prairie. Ils revenaient en juillet, pour faire leurs foins, emportant dans leurs charettes en bois des sacs de pemmican. Ils retournaient à l'automne pour revenir aux premières neiges, avec la chair du buffalo sans apprêt, que les froids leur permettaient de conserver jusqu'au printemps.

On a souvent reproché aux Métis d'avoir négligé l'agriculture. Il est certain que la chasse avait pour eux un entraînement invincible. Elle constituait pour eux un héritage de naissance. Ce reproche toutefois est mal fondé. Tout d'abord qu'auraient-ils pu faire avec des récoltes abondantes. La compagnie n'achetait que le blé qu'il lui fallait pour alimenter ses forts.

On ne pouvait songer alors à exporter le grain ou la farine. Il n'y avait pas d'autre marché que celui de Saint-Paul. Les frais de transport en charette se seraient élevés à dix fois la valeur du grain. Et puis, pourquoi tant peiner, quand la vie était si facile au bout du fusil. Les lacs et les rivières regorgeaient de poisson.

Pour juger sainement de cette population, il faut se reporter par la pensée aux conditions économiques de ce temps-là, autrement on risque fort de tomber à faux et d'être injuste.

Il y a bien des choses d'antan qui, si elles étaient à refaire avec les mêmes moyens, se recommenceraient de la même façon, parce qu'elles étaient les plus en rapport avec les besoins et les ressources du pays.

On ne comprend plus aujourd'hui ces temps primitifs, parce qu'on ne s'inspire pas de son histoire et qu'on ne se pénètre pas assez du peu de moyens à la disposition du pays.

Je veux bien qu'on se pâme d'admiration sur la marche des progrès actuels et des développements prodigieux de l'ouest. Qu'on s'en donne à son aise, je n'ai rien à dire. Pas n'est besoin pour cela d'anathématiser un passé qui a eu ses charmes et ses mérites et qui a préparé le présent. Autre temps, autres mœurs.

Premiers Colons.

Après l'union des deux compagnies, la moitié des serviteurs fut renvoyée; les nouvelles conditions de la traite n'exigeaient plus leur service. Ils vinrent pour la plupart se fixer sur des terres près de la mission de Saint-Boniface et fortifièrent ainsi le noyau des traiteurs libres déjà établis.

En 1827 cent cinquante personnes arrivèrent de l'ouest et donnèrent des développements à cette paroisse naissante.

Lorsque Mgr. Provencher abandonna Pembina en 1823, un grand nombre de Canadiens se voyant sans missionnaires allèrent s'établir sur les bords de l'Assiniboine.

Ce fut l'origine de la paroisse de Saint-François-Xavier. Dès lors les colons catholiques constituèrent la majorité et ils conservèrent la prépondérance jusqu'en 1870. Ces braves gens n'élevaient pas à cette date des demeures bien somptueuses. Leurs chétives cabanes ne consistaient que de bois équarri couvert de perches et de foin. On n'y trouvait ni vitre ni poêle. Les chassis étaient fermés avec des parchemins ou peaux; une cheminée en terre tenait lieu de calorifère et de ventilateur. La compagnie de la Baie d'Hudson était loin de s'inspirer de la pensée et des projets de Selkirk. Elle négligea la colonisation pour s'occuper de la traite et des gros profits qu'elle rapportait.

Traiteur Hesse—Concession de lots.

En 1822 un traiteur du nom de Hesse, qui avait épousé une Sauteuse, partit pour la chasse avec deux de ses filles. Les Sioux profitant de son absence massacrèrent l'une d'elles et amenèrent l'autre captive.

Hesse était un brave. Il partit seul, se rendit sur le Missouri, où il se présenta devant le camp sioux qui retenait son enfant. Les Sauvages frappés d'admiration à la vue d'une telle audace et du dévouement paternel de cet homme, lui rendirent sa fille que d'ailleurs ils avaient respectée.

La même année, la compagnie fit arpenter les terres et leur donna dix chaînes de front. Elle concéda gratis à chaque colon cent acres et fixa l'excédant à cinq chelins par acre. Plus tard elle éleva le prix à 12 chelins pour le réduire à 7 chelins en 1835.

Gouverneur Bulger—Sa fermeté.

En 1823 le gouverneur Bulger fut appelé à faire acte d'autorité. Les Sauvages se montraient parfois arrogants et tapageurs. Un jour l'un d'eux menaça de le frapper de son couteau. Le gouverneur pour donner un exemple le fit fouetter.

Le chef de sa tribu voulut faire un mauvais parti au gouverneur et lui demanda compte de sa conduite. Le gouverneur tint ferme et lui fit dire que s'il ne changeait pas de ton, il allait lui en donner autant. Il se le tint pour dit et tout rentra dans l'ordre. Cette leçon produisit un bon effet sur l'esprit des Sauvages qui de ce jour se montrèrent plus déferents envers l'autorité.

Chasseurs de 1825—Inondation de 1826.

En 1825 les chasseurs de buffalo furent douloureusement éprouvés. Une tempête de neige chassa les troupeaux de buffalo au mois d'octobre et laissa les chasseurs dans une situation décourageante. Se mourant de froid et de faim, ils reprirent le chemin de la Rivière Rouge. Après avoir épuisé toutes leurs provisions, une trentaine d'entre eux périrent dans la prairie. L'année suivante un autre fléau devait fondre sur la colonie. La Rivière Rouge déborda de tous côtés. La glace encore ferme se mit en mouvement, détruisant sur son passage les bâtisses des colons. Les Métis se réfugièrent sur les hauteurs de Silver Heights et les Ecossais à Birds' Hill.

La rivière ne rentra dans son lit que le 20 juin. Deux cent cinquante-trois personnes découragées à la vue de ces ruines quittèrent le pays et allèrent s'établir aux Etats-Unis. Le plus grand nombre de ces émigrants étaient Ecossais.

Fort Garry—Thomas Simpson et Larocque. Revd M. Belcourt apaise les Métis.

L'événement le plus considérable à noter après l'inondation est la construction du fort Garry qui fut terminé en 1834. Ce fort, était le plus imposant du pays. Il avait 260 pieds carrés et était flanqué de quatre bastions aux angles. Des meurtrières et des canons pouvaient, au besoin le protéger. Il reçut une triste étreinte, l'automne même qu'il fut terminé.

Un jour, un commis du nom de Thomas Simpson était occupé à payer les serviteurs de la compagnie. C'était le jour de la paie et la foule l'assiégeait. Un nommé Larocque qui attendait son tour depuis quelque temps, demanda avec un peu de sans-gêne d'être payé sur le champ. Simpson perdit patience et lui asséna un coup de tisonnier sur la tête. Couvert de sang, il sortit du fort et se montra aux autres Métis, qui résolurent d'en demander compte au coupable. Ils se réunirent en nombre et exigèrent qu'on leur livrât Simpson. Le gouverneur Christie chercha en vain par mille moyens à les apaiser. Voyant qu'il ne gagnait rien et que la situation devenait périlleuse, sinon désespérée, il s'adressa au Révérend M. Belcourt pour lui venir en aide dans cette extrémité. Ce missionnaire qui jouissait d'un grand crédit auprès des Métis, se rendit aussitôt au fort et réussit à les pacifier. Ces derniers se contentèrent d'un dédommagement pécuniaire pour la famille du blessé.

Requête des Métis et le Gouverneur Christie.

En 1835 les Métis encouragés par le succès de l'année précédente, se rendirent de nouveau au fort, pour obtenir une réduction des droits de douane sur les marchandises importées des Etats-Unis.

Pour se soustraire au monopole de la traite, les Métis avaient l'habitude de traverser la frontière et de se rendre sur le Mississipi où ils échangeaient leurs fourrures pour des marchandises américaines. Ils en retiraient des profits deux fois plus élevés qu'à la Rivière Rouge.

Le gouverneur Christie était un fin diplomate; il fit de belles promesses et réussit à retarder l'orage pour le moment. Pour terminer ce tableau succinct des faits qui se produisirent avant 1835, il me reste à dire quelques mots des missionnaires.

Mgr. Provencher—Education—Missions et Missionnaires

Mgr. Provencher dès son arrivée en 1818 ouvrit une école pour les garçons. Malgré tous ses efforts, il ne réussit qu'en 1829 à obtenir une école pour les jeunes filles. Elle fut confiée aux Delles Nolin. Ce

ne fut qu'en 1844 que les Sœurs Grises arrivèrent dans la colonie et purent se charger de ce soin. En 1830 Mr. Belcourt commença à donner des missions chez les Sauvages. Il composa une grammaire et un dictionnaire sauteux qui facilitèrent beaucoup la tâche de ses successeurs. Voici l'ordre chronologique des principales missions de cette époque. Baie St. Paul 1833; Wabassimon 1838; lac la Pluie 1840; lac Manitoba 1841; fort des Prairies (Edmonton) et lac Ste. Anne, par M. Thibault 1842; île à la Crosse, portage la Loche, Petit lac des Esclaves et rivière La Paix 1844-1845.

Mr. Thibault fut le doyen du clergé séculier au Nord-Ouest. Il eut l'honneur d'être le premier apôtre de la Saskatchewan et du lac La Biche. En 1845 le P. Aubert et le frère Taché arrivaient au pays. Ils furent l'avant-garde de ce bataillon sacré de zélés missionnaires qui ont évangilisé tout le nord-ouest et continuent encore à répandre les lumières de l'évangile jusqu'au cercle polaire. J'ai nommé les fils de Mgr. de Mazénod, les P.P. Oblats de Marie Immaculée. En 1846 M. Lafèche et le P. Taché se rendirent à l'île à la Crosse qui devaient être pour tous deux la première étape de la carrière si fructueuse qui les attendait.

Les misères de ces lointaines missions trempèrent leur courage et les armèrent pour les luttes futures d'un long épiscopat.

LE CONSEIL D'ASSINIBOIA 1835-1869.

Mouvement Populaire.

Nous voici arrivés à la première ébauche d'un gouvernement représentatif, au seuil de la première chambre d'assemblée politique. Il faudra attendre encore 35 ans avant l'épanouissement complet d'un gouvernement constitutionnel. L'année 1835 n'inaugure que la première éclosion d'un mouvement populaire qui ne recevra son développement entier qu'en 1870.

En 1849 Louis Riel père arrachera violemment des mains de la compagnie de la Baie d'Hudson le monopole de la traite et aura l'honneur de doter le pays de la liberté commerciale. Son fils en 1869, marchant sur ces traces, ramassera le pouvoir échappé des mains du gouverneur McTavish et couronnera son œuvre. Il forcera l'autorité fédérale de négocier avec le gouvernement provisoire qu'il aura établi et n'abdiquera qu'après que les mesures de justice qu'il aura réclamées auront été revêtues de la signature du représentant de la Couronne.

Composition du Conseil.

En 1835 sir George Simpson se conduisit en diplomate clairvoyant et habile. La création d'un conseil pour le territoire d'Assi-

niboia lui permit de fortifier son autorité, en s'entourant des hommes les plus distingués et les plus honorables de la colonie. Il espérait, par ce moyen, apaiser les mécontentements que faisaient naître le prix des terres, les impôts douaniers sur les importations des Etats-Unis et le monopole de la traite.

La compagnie se réservait le contrôle effectif de ce corps car les conseillers, quoique nommés à vie, étaient tous choisis par le bureau des directeurs, à Londres.

En réalité le conseil fut constitué d'après les suggestions du gouverneur. Voici les noms des premiers conseillers:

Sir George Simpson, gouverneur en chef, président.

Alex. Christie, gouverneur d'Assiniboia.

Monseigneur J. N. Provencher, évêque de Juliopolis.

Revd. D. J. Jones, chapelain de la compagnie.

Revd. William Cochrane, assistant-chapelain.

James Bird, bourgeois de la Cie.

James Sutherland, bourgeois de la Cie.

W. H. Cook, bourgeois de la Cie.

John Pritchard, écuier.

Robert Logan, marchand.

Alexander Ross, shérif d'Assiniboia.

James McCallum, coroner.

John Bunn, médecin.

Andrew McDermot, marchand.

Cuthbert Grant, préfet des Prairies.

Ces deux derniers étaient catholiques. La population française ne reçut point dans la composition du conseil la proportion à laquelle elle avait droit.

La présence de Mgr Provencher et son influence dans cette assemblée étaient cependant une garantie que les nôtres seraient respectés.

Législation du Conseil.

Le 12 février le gouverneur convoqua le conseil pour la dépêche des affaires. Il ouvrit la séance par un discours dans lequel il insistait sur la nécessité de rendre l'administration de la justice plus efficace et d'adopter des mesures pour réprimer les actes de violence qui pourraient menacer la paix et le bon ordre au sein de la colonie.

Le conseil se hâta de diviser le territoire en quatre districts judiciaires, présidés par des magistrats qui avaient juridiction jusqu'à \$25.00. Au dessus de ce tribunal se trouvait la cour générale qui entendait toute cause audessus de cette somme. Les procès criminels ainsi que les poursuites pour un montant excédant \$50.00

étaient jugés par la cour générale assistée d'un jury. Le conseil organisa également un corps de 60 volontaires qui faisaient la parade une fois par mois.

Ces volontaires étaient chargés de venir au secours de l'autorité civile, le cas échéant.

Il fut résolu de construire un palais de justice et une prison. Ce dernier édifice indiquait que la civilisation faisait des progrès à la Rivière Rouge, pour me servir d'une expression de Mark Twain. L'élément français fut successivement représenté dans le conseil par nos Seigneurs Provencher et Taché, Cuthbert Grant, François Brunceau, qui remplit aussi la charge de magistrat, Pascal Breland, Salomon Hamelin, Roger Goulet, Henry Fisher et John Dease.

MM. Blanchet et Demers.

En 1837 MM. Blanchet et Demers arrivèrent à la Rivière Rouge en route pour les côtes du Pacifique.

Les Canadiens de cette lointaine contrée, qui avaient pris du service dans la compagnie de la Baie d'Hudson, avaient fini par se fixer dans cette contrée. Ils s'adressèrent à Mgr Provencher pour obtenir des missionnaires. Cet illustre prélat n'avait pas lui-même assez de prêtres pour ses propres besoins. Il n'hésita pas néanmoins à s'adresser au clergé de la province de Québec pour cette nouvelle mission. Ces deux prêtres zélés répondirent à son appel. M. Blanchet devint le premier évêque de l'Orégon et Mr. Demers de Vancouver. C'est ainsi que Saint-Boniface peut se féliciter d'avoir contribué dans une large mesure à la fondation des deux premiers diocèses de cette région.

Mort tragique de Thomas Simpson.

Nous avons déjà fait connaissance avec Thomas Simpson qui en 1834 avait failli tuer Larocque.

Cet homme devait encore faire parler de lui.

En 1840 il revenait de l'extrême nord, où il avait fait une importante exploration. Il avait hâte de se rendre en Angleterre pour présenter son rapport. Afin d'arriver plus tôt que ses compagnons qui avaient pris la route ordinaire des canots, il résolut de traverser les prairies jusqu'à Saint-Paul.

Il organisa une caravane, mais pressé de se rendre, il prit les devants avec Antoine Legros, son fils, John Bird et James Bruce. Les guides qui l'accompagnaient remarquèrent qu'il dormait peu, qu'il agissait d'une manière étrange, prononçait des paroles incohérentes et que sa raison était ébranlée. Le 4 juin au soir, Simpson dans un moment d'alléation mentale coucha en joue Legros et Bird

et les tua tous deux. Les deux survivants crurent prudents de se sauver pour éviter le même sort. Ils allèrent rejoindre le gros du camp qui les suivait. Un parti de six hommes revint quelques jours après à l'endroit où ils avaient quitté Simpson. Ils s'approchèrent avec précaution et entendirent tout à coup une détonation. Simpson venait de se suicider.

Les témoins oculaires de cette tragédie ont raconté minutieusement ce suicide dans le temps et étaient tous d'accord dans leur témoignage. Peut-on concevoir que des historiens aient pu, longtemps après, laisser planer des soupçons sur les Métis et prétendre qu'ils ont, peut-être, été les meurtriers de ce pauvre insensé. Des insinuations de ce genre sont odieuses et révoltantes et méritent d'être flétries comme une atroce calomnie qui n'a pas même l'ombre d'un fondement.

Procès de Louis St. Denis.

L'un des premiers procès entendu devant la cour générale fut celui de Louis St. Denis accusé de vol.

Il fut trouvé coupable et condamné à être fouetté publiquement en face de fort Garry. Au jour indiqué, le prisonnier fut attaché à une roue de charette, dépouillé de sa chemise et un grand Allemand se mit en frais d'exécuter la sentence. Le public fut indigné d'une punition aussi dégradante. Les Métis se mirent à crier à l'exécuteur public "Bourreau" et à lui lancer de la terre et des pierres.

L'Allemand effrayé prit ses jambes et alla s'abattre dans un trou de boue. En le voyant dans ce piteux état, la foule se mit à rire et fut désarmée.

Confiscation de fourrures—Juge Thom—Son impopularité.

A cette époque, la compagnie confisqua plusieurs ballots de fourrure achetés des Sauvages.

Un nommé Regis Laurent vit les officiers entrer de force chez lui et lui enlever toutes les pelleteries qu'ils y trouvèrent. Un autre individu du lac Manitoba, pour la même offense, fut arrêté et traîné jusqu'au fort York. On menaça de l'amener en Angleterre en cas de récidive. Ces mesures arbitraires soulevèrent les esprits.

En 1839 la compagnie fit venir du Bas-Canada M. Adam Thom, auquel elle donna le titre de recorder des terres de Rupert et d'Aviseur légal du conseil d'Assiniboia. Ce fut le premier juge du pays. Il ne manquait pas de connaissances légales mais il était loin de posséder les qualités voulues pour un tel poste.

Tout d'abord, il ne parlait pas le français, qui était la langue de la majorité de la population.

Ses antécédents dans le Bas-Canada n'étaient pas propres à le recommander auprès des nôtres.

Il s'était montré en 1837 d'une violence extrême envers les Canadiens-Français.

Ces faits ne tardèrent pas à être connus à la Rivière Rouge. Les Iroquois qui montaient le canot du nouveau magistrat, racontèrent aux Métis qu'il était l'un de ceux qui avaient fait pendre les patriotes et de se méfier de lui. On l'accueillit froidement. A tort ou à raison on l'accusa plus tard d'être partial envers la compagnie qui l'avait nommé et le payait.

De fait, certaines de ses décisions sont fort étranges.

C'est ainsi qu'au mois de février 1846, Peter Hayden plaida coupable d'homicide de John Godin.

La cour ne le condamna qu'à un chelin d'amende.

Un autre, Alex Dahl trouvé coupable de viol, en fut quitte pour un mois de prison. Il eut mieux valu suspendre la sentence et renvoyer le prisonnier sous caution que de traiter légèrement des crimes aussi graves que ceux-là.

Après le procès de G. Sayer, le juge Thom discrédité, resta quelque temps sans monter sur le banc.

La cause de Foss vs Pelly acheva de le rendre impossible. Dans ce procès retentissant, la réputation des familles les plus notables de la colonie se trouvait en jeu. Thom voulut siéger de nouveau, malgré qu'il fut témoin dans la cause. De ce jour il n'osa plus présider la cour. Il eut assez peu de dignité personnelle pour accepter la charge de greffier. Au printemps de 1854 il retourna en Angleterre, regretté de personne.

Successeurs de Juge Thom.

La cour était *de jure* présidée par le gouverneur d'Assiniboia mais le recorder était *de facto* celui qui dirigeait la procédure. Il ne pouvait en être autrement car il était le seul sur le banc qui fut versé dans la jurisprudence.

Les gouverneurs qui présidèrent la cour générale furent le major Caldwell de 1848 à 1856; F. G. Johnson de 1856 à 1858 et W. McTavish de 1858 à 1862. Après cette date le juge Black siégea seul sur le banc, quoique les membres du Conseil d'Assiniboia eussent encore conservé le droit de siéger avec lui comme Juges-Associés.

Procès de Sayer—Liberté de la traite proclamée par les Métis.

La compagnie, comme nous l'avons déjà constaté, se montrait extrêmement jalouse des droits exclusifs qu'elle prétendait posséder au sujet de la traite. Elle n'entendait pas badinager sur cet article.

A maintes reprises, elle avait poursuivi ceux qui avaient osé enfreindre ses règlements. Elle avait fait venir des soldats dans la colonie pour en imposer à la population et soutenir ses revendications.

Ces mesures vexatoires finirent par soulever les Métis qui subissaient avec peine un tel joug.

En 1849, la tempête éclata. Guillaume Sayer de Saint-François-Xavier fut arrêté pour avoir traité avec les Sauvages. Il fut admis à caution et son procès fut fixé à la prochaine séance de la cour générale. Les Métis se réunirent et décidèrent d'intervenir. Louis Riel père se mit à la tête du mouvement. Pour déjouer leurs projets, la compagnie remit le procès au jour de l'Ascension, s'imaginant que les Métis obligés d'observer cette fête religieuse, n'approcheraient pas du temple de Thémis ce jour-là. Les Métis virent bientôt le truc et assistèrent le matin à la basse-messe. Ils se rendirent au nombre d'environ 300, bien armés, au fort Garry et encombrèrent le palais de justice. Sayer fut appelé à plusieurs reprises mais ne répondit pas. Le gouverneur Caldwell qui avait hâte d'en finir et voyait bien l'impasse dans laquelle il se trouvait, proposa de référer la cause à douze arbitres choisis par les Métis. Cette proposition fut acceptée mais Riel ajouta comme condition que le procès ne devrait pas durer plus d'une heure. Les rôles étaient changés. Ce n'était plus les juges qui réglèrent la procédure mais le peuple.

L'heure expirée, Riel déclara la cause terminée, Sayer acquitté et la traite libre. Les Métis l'acclamèrent et de ce jour la traite devint libre. La compagnie accepta le fait accompli et baissa pavillon devant l'opinion publique.

Pembina abandonné—Etablissement de la Montagne Tortue.

En 1851 l'honorable M. Ramsay, gouverneur du Minnesota fit un traité avec les Sauvages, par lequel il obtint d'eux la concession de tout le territoire avoisinant la frontière, moyennant la somme de trente mille louis.

Les Métis qui s'étaient établis sur les bords de la rivière Pembina dès 1820 et n'avaient cessé d'y demeurer depuis, furent ignorés dans ce traité. Ils durent abandonner les terres qu'ils occupaient depuis si longtemps et allèrent fonder avec le Révd M. Belcourt, un autre établissement à la Montagne Tortue. Pembina fut abandonné pour toujours.

Inondation de 1852.

L'année suivante (1852) une autre inondation vint porter la désolation dans la colonie. L'eau monta huit pieds plus haut qu'en 1826. Le 22 mai elle atteignit son niveau le plus élevé et commença

à baisser. Les animaux furent en grande partie emportés par le courant ainsi que les bâtisses.

Ce fut un véritable désastre, surtout dans les paroisses françaises moins boisées et par conséquent moins protégées contre l'inondation que la colonie écossaise.

Les pertes s'élevèrent, dit-on, à cent mille piastres; ce qui était une somme énorme à cette époque. De plus les colons ne purent ensemençer leurs terres cette année-là. Sans la présence de Mgr. Provencher, la plupart des colons découragés par cette catastrophe auraient quitté le pays. Il ranima leur espérance et grâce aux secours accordés par la compagnie, les terres purent être mises en culture l'année suivante.

Exploration de Dawson et de Hind.

Dès 1857 la législature du Canada jeta un regard de convoitise sur le Nord-Ouest. Pour mieux se rendre compte des richesses de ce pays, elle résolut d'envoyer quelques explorateurs chargés de recueillir des renseignements et de lui faire rapport. Cette expédition fut confiée à S. J. Dawson assisté de Henry Yuile Hind. Leur exploration dura deux ans. A leur retour ils présentèrent au gouvernement un rapport volumineux et fort détaillé. Publié en brochure on le répandit à profusion et il attira les regards des colons de l'est sur nos prairies.

Le Nor-Wester—Son influence néfaste.

Le premier journal publié à la Rivière Rouge portait le nom de "Nor-Wester" et parut en 1859. Un Ecossais du nom de Buckingham en fut le premier rédacteur. Ce journal passa successivement entre les mains de Caldwell, Ross et Schultz. Cette feuille fit un grand mal au pays en fomentant la discorde et semant la défiance et l'in-subordination envers l'autorité établie. Elle battit en brèche l'influence de la compagnie de la Baie d'Hudson et en affaiblissant le respect envers les tribunaux et le conseil d'Assiniboia elle fit naître le désordre et presque l'anarchie. Elle prépara ainsi le mouvement de 1870.

Les nouveaux venus dans le pays refusaient audacieusement d'obéir aux lois et voulaient tout gouverner à leur façon.

Le Nor-Wester épousait leur cause. La population française comprit que ces brandons de discorde ne se proposaient rien moins que de détrôner les pouvoirs existant et d'établir leur règne sur leurs ruines.

On ne sera pas surpris si, en 1869, lorsque le gouverneur de la Baie d'Hudson eut abdiqué, les Métis abandonnés à leur seule force

prirent leur cause en mains et firent acte d'autorité pour empêcher les autres de les dépouiller et de les chasser du pays.

Incendie de la cathédrale et de l'Evêché de St. Boniface.

En 1861 Mgr. Taché eut à supporter une rude épreuve. La cathédrale et l'évêché qui ne constituaient qu'une seule bâtisse furent détruits par les flammes. Rien ne fut sauvé. L'incendie n'épargna pas même les archives de l'évêché. Cette perte était irréparable et aujourd'hui encore bien des questions historiques qui se rapportent à cette époque recevraient un jour nouveau et seraient sans doute élucidées d'une manière plus satisfaisante si ces documents précieux avaient pu être conservés.

Les Sioux dans la colonie.

Parmi les embarras sérieux qui furent suscités au conseil d'Assiniboia, les Sioux méritent d'occuper la première place. Ces farouches guerriers possédaient leur territoire de chasse du côté des Etats-Unis, entre les Buttes Noires, les rives du Mississipi, la rivière des Sioux et le lac du Diable.

Ils traversaient souvent la frontière, à la poursuite des troupeaux de buffalo. Dans deux circonstances ils prirent les armes et levèrent l'étendard de la révolte contre le drapeau américain. Ils couvrirent la prairie de deuil, de sang et de ruine. Ces levées de boucliers eurent lieu en 1862 et en 1882. A cette dernière date, le fameux Bœuf Assis, après avoir défait le général Custer, se réfugia à la Montagne de Bois.

Jean-Louis Legaré eut l'honneur, par la confiance qu'il inspirait à cette tribu et la haute réputation d'honorabilité dont il jouissait parmi ces Sauvages, de décider les Sioux à retourner aux Etats-Unis. C'est à ce brave citoyen que l'ouest dut d'être débarrassé pour toujours d'étrangers si peu désirables.

En 1862, les Sioux se révoltèrent parceque les agents des Sauvages les volaient comme au coin d'un bois.

Ils s'entendaient avec les traiteurs pour détourner les argents qui leur étaient dûs en vertu des traites.

Indignés de se voir spoliés de la sorte, ils se soulevèrent au mois d'août 1862 et massacrèrent les habitants de la rivière Saint-Pierre, dans le sud du Dakota. On calcule que 5000 Sioux exaspérés par les injustices et les privations incroyables dont ils souffraient, prirent les armes. Ils égorgèrent impitoyablement près de 1500 personnes. Ils se portèrent à des horreurs indescriptibles, jusqu'à faire rôtir des enfants et crucifier des femmes.

Le colonel Flandreau, à la tête d'une bande de braves, vola au secours des colons. Il soutint un siège au fort Abercrombie et sauva la population affolée de terreur qui s'était jetée dans ses bras. Il endigua ce torrent dévastateur jusqu'à l'arrivée des troupes de l'Etat.

Les Sioux se voyant repoussés et redoutant avec raison d'avoir à répondre devant les tribunaux de leurs méfaits, se réfugièrent en Canada. Le Conseil d'Assiniboia organisa un corps de cavalerie pour protéger le pays contre ces barbares.

Le "Petit Corbeau" à la tête d'une bande arriva au fort Garry, au mois de mai 1863. Ils étaient au nombre de 500. Le Conseil fut embarrassé de ces nouveaux venus qui emportaient suspendus à leur ceinture les trophées sanglants de leurs crimes. Simpson qui venait de mourir avait eu pour successeur le gouverneur Dallas. Ce dernier permit aux Sioux d'établir leur camp à la rivière Eturgeon, à environ sept milles à l'ouest de fort Garry. Le gouverneur alla les visiter et leur distribua des provisions. Il les pressa fortement de retourner dans leur patrie. Ils refusèrent obstinément.

Plus tard, ces Sauvages se rendirent à Saint-François-Xavier et puis à la Montagne Tortue où ils demeurèrent pendant trois ans. Ce ne fut qu'en 1866, après de nombreuses assurances d'amnistie de la part des autorités américaines qu'ils consentirent enfin à nous débarrasser de leur présence.

A l'automne de 1864, un autre parti de Sioux suivit l'exemple du "Petit Corbeau". Ils comprenaient 350 loges dirigées par le chef "Buffalo Debout". Le gros de la nation se fixa près du Portage la Prairie. Le 21 juin 1866, une autre bande visita le fort Garry. Elle fut bien reçue et se disposait à se retirer lorsqu'elle fut attaquée par des Sautoux du lac Rouge. Quatre Sioux tombèrent morts et le reste se dispersa.

En 1864, les habitants du Portage la Prairie, craignant le voisinage des Sioux, qui venaient souvent commettre des déprédations chez eux, demandèrent à être annexés à la colonie d'Assiniboia. Cette demande fut repoussée. Les dépenses nécessitées pour nourrir les Sioux et les contenir dans l'ordre avaient épuisé le trésor. Le Conseil, on le conçoit facilement, ne se souciait pas d'assumer de nouvelles responsabilités.

Il répondit qu'il ne pouvait étendre sa juridiction sans une autorisation du gouvernement impérial et que d'ailleurs il ne possédait ni les moyens ni la force nécessaires pour administrer un territoire plus considérable que celui qui lui était présentement confié. Les Sioux devenaient un fardeau d'autant plus lourd que le conseil ne pouvait pas leur fournir de la poudre pour faire la chasse, vu la défense formelle que leur en avait faite le gouvernement impérial.

Notes sur les Gouverneurs Dallas et McTavish.

Le gouverneur Dallas ne fit que passer à la Rivière Rouge. Ce brave homme n'était pas d'un naturel combatif. Il crut à force de sympathie et d'égards pouvoir désarmer le "Nor-Wester" et ses rédacteurs. Il leur offrit un asile au fort Garry. Sa condescendance extrême poussée jusqu'à la naïveté ne fit qu'accroître l'audace de ce journal. Il s'aperçut un peu tard qu'il avait fait fausse route. Il demanda son rappel et fut remplacé par Wm. McTavish.

Ce dernier était le type du gentilhomme et de l'homme d'affaire. Il était habile, affable, bienveillant et bien disposé envers l'élément français. Sa femme d'ailleurs était catholique. Il était plein de déférence pour Mgr. Taché. Il admirait les qualités et l'intelligence supérieure de ce grand prélat et se faisait un plaisir de le consulter sur toutes les choses importantes de la colonie.

La république de Manitoba.

Nous avons vu il y a un instant, que les habitants du Portage la Prairie avaient demandé d'être annexés à la colonie.

En 1867 un groupe d'entr'eux fonda une colonie indépendante sous le nom de "La république de Manitoba". Thomas Spence fut élu président de cette république minuscule. On lui donna quelques conseillers pour l'aider à supporter le poids de son pouvoir souverain.

La colonie d'Assiniboia ne comprenait que 60 milles tout autour du fort Garry. Le reste du pays était gouverné par la compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de sa charte et n'avait de fait aucune forme régulière de gouvernement. Dans les principaux postes, le facteur veillait au maintien de l'ordre. Dans les forts de la Baie d'Hudson, le gouverneur assisté de deux conseillers, était chargé, d'après un règlement spécial d'administrer la justice. Le Portage la Prairie se trouvait juste en dehors de la limite ouest du territoire d'Assiniboia.

Cette république ne dura qu'un an. Le ministre des Colonies écrivit au président Spence d'avoir à se désister de ses fonctions.

Thomas Spence était un Irlandais catholique, très sympathique à la population française. C'était un homme instruit et bien disposé. Cette équipée de 1867 ne fut qu'un coup de tête qui tomba sous le ridicule.

Le Conseil d'Assiniboia discrédité—Son impuissance.

Les dernières années administratives du Conseil d'Assiniboia furent troublées par des révoltes ouvertes contre l'autorité légitime; ce qu'il y eut de plus pénible c'est que le conseil ne put sévir contre

les délinquents. Son influence ruinée par le "Nor-Wester" ne comptait plus. Les écrits néfastes de ce journal avaient fini par empoisonner l'intelligence d'un certain nombre de colons et par réduire le Conseil à l'impuissance.

Un ministre d'Headingly du nom de Corbett fut arrêté un jour pour un crime honteux. Son procès attira une foule de curieux.

Le récit pornographe de cette lamentable histoire avait du piquant. Ce scandale devint le sujet de toutes les conversations. Corbett fut trouvé coupable et condamné à la prison. Un groupe de ses amis se portèrent vers la prison qu'ils ouvrirent de force et remirent Corbett en liberté. Un mandat d'arrestation fut émané contre les auteurs de ces désordres. Une bande d'une trentaine d'hommes se présenta au gouverneur et le força d'abandonner la poursuite.

Plus tard Schultz fut condamné à la prison pour s'être opposé à la saisie de ses meubles par un huissier porteur d'un bref d'exécution dûment émané.

La même histoire se répéta. La prison fut ouverte et Schultz remis en liberté. On touchait à la fin d'un règne devenu caduque et impuissant.

Le conseil remplacé par le gouvernement de Riel.

Le 30 octobre 1869, le conseil d'Assiniboia s'assembla pour la dernière fois, pour prendre en considération une dépêche du pseudo-gouverneur McDougall.

Le dernier document signé par McTavish comme gouverneur est en date du 16 novembre 1869.

Les événements subséquents se rapportent à l'histoire des troubles de 1870. Riel et son gouvernement provisoire remplacèrent de fait et de droit le Conseil d'Assiniboia.

Le règne de la compagnie de la Baie d'Hudson n'était plus qu'une chose du passé.

LES MILITAIRES A LA RIVIÈRE ROUGE.

LES MEURONS OU 37ÈME RÉGIMENT DE LIGNE.

Capitaines d'Orsonnens et Williams. Expéditions Militaires.

Les soldats licenciés de ce régiment furent les premiers colons de la rivière La Seine, près de son embouchure à Saint-Boniface. Lord Selkirk leur avait concédé à chacun un lot de 10 à 15 acres d'étendue et leur avait réservé pour le pacage de leurs bestiaux une commune ayant environ trois quart de mille de largeur sur un mille et demi de profondeur.

Bon nombre d'entr'eux parlaient le français mais l'allemand était la langue maternelle de la majorité.

Lorsque Mgr. Provencher aborda à Saint-Boniface en juillet 1818, il fut heureux d'y trouver ces catholiques et ce fut cette circonstance qui le détermina à choisir l'apôtre de la Germanie pour patron de sa nouvelle mission. Le régiment des Meurons avait été recruté originairement en Suisse, surtout dans les cantons de Vaud et Neuf Chatel qui appartiennent à la Suisse Française.

Ce nom de "Meurons" lui vint de son colonel Pierre Frédéric comte de Meurons et du fait que plusieurs officiers du régiment appartenaient à cette famille.

Les D'Odet D'Orsonnens de la province de Québec sont des descendants d'un officiers des Meurons.

Ce régiment fit la campagne d'Espagne sous Napoléon 1er. Le souvenir de leur empereur leur demeura toujours cher au cœur et ils aimaient le soir, près de l'âtre, à raconter les glorieux exploits, auxquels sous ce guerrier incomparable ils avaient pris part. Ce régiment ainsi que celui de Watteville furent fait prisonniers de guerre par les Anglais. Le régiment de Watteville fut envoyé en Egypte, contre l'armée française et stationné ensuite à Malte, Messine et autres endroits, sur la Méditerranée. Lors de la guerre avec les Etats-Unis en 1812 ces deux régiments se trouvaient à Malte. Ils consentirent à passer en Canada, sous le pavillon anglais, à la condition de n'être pas tenus de se battre contre la France.

Lors de leur passage en Angleterre, pour le Canada, on enrôla dans ces deux régiments des prisonniers français, qui préférèrent se rendre aux colonies anglaises que de languir dans les forteresses ou sur les pontons. Ils prirent part en Canada à l'engagement du fort Erié et de Snake Hill et se distinguèrent par leur belle conduite. Après la guerre, ils furent licenciés.

En 1816 lord Selkirk, désirant protéger sa colonie naissante et assurer le triomphe de ses droits, enrôla 140 soldats de ces deux régiments et mit à leur tête les capitaines D'Orsonnens et Matthy et les lieutenants Greffenried et Fauché, tous pris dans le régiment des Meurons. Le capitaine D'Orsonnens fut choisi comme commandant en chef de ce parti de guerre. Il est bon de remarquer cependant que tous les Meurons qui accompagnaient Selkirk n'étaient pas des militaires en service actif. Le contingent qui relevait des autorités militaires se composait de deux sergents et de douze soldats, sous le commandement du lieutenant Graffenried. C'était le petit corps de garde, chargé par le lieutenant-colonel Harvey, D.A.G. de protéger la personne de Selkirk. Les autres n'étaient que des soldats en retraite, engagés comme serviteurs. La distinction entre les soldats soumis

à la juridiction militaire et les soldats licenciés, s'effaçà bientôt. Les réguliers se laissèrent entraîner par les licenciés. Tous ces soldats, anciens camarades de régiment, emboîtèrent le pas ensemble et acceptèrent tout naturellement les ordres de leur ancien officier le capitaine D'Orsonnens. Ils partirent de Lachine en canot et remontèrent les grands lacs.

Ils portaient l'uniforme de leur régiment afin d'en imposer davantage à ceux qui auraient été tentés de faire un mauvais parti à Selkirk. On dit même qu'ils emportaient avec eux une fournaise pour faire rougir les boulets de canon. Ce dernier détail était fort significatif. Les officiers avant leur départ reçurent du commandant des forces militaires en Canada des instructions détaillées quant aux devoirs qui leur étaient assignés. Ils ne devaient intervenir que pour protéger la personne de Selkirk et veiller à sa sûreté et ne se mêler en aucune façon aux divisions des deux compagnies rivales.

De plus, il leur était interdit de demeurer en aucun poste du territoire indien et encore moins de s'y fixer.

Ils ne constituaient qu'une escorte du noble lord et devaient le suivre et retourner avec lui.

Arrivés au fort William, le quartier général de la compagnie du Nord-Ouest, ils se déployèrent en ordre de bataille, mirent en place les deux canons qu'ils avaient amenés avec eux et s'emparèrent sans coup férir du fort. Ils firent prisonniers les principaux officiers de cette compagnie, qu'ils envoyèrent à Montréal pour y subir leur procès. Le capitaine D'Orsonnens, accompagné d'un détachement de soldats et de deux canons, se rendit ensuite au fort La Pluie dont il s'empara.

Au mois de février 1817, il se mit en route pour la Rivière Rouge. Guidé par des Sauvages, il atteignit Duluth et de là par la vallée de la Rivière Rouge, il se rendit au fort Gibraltar dont il s'empara pendant une tempête de neige. Au printemps suivant, Selkirk arriva avec le reste des Meurons et se mit aussitôt à les établir sur les terres de la rivière La Seine et dans la pointe Douglas.

En 1819 le capitaine William Williams fut placé à la tête du département du Nord des terres de Rupert. Il avait été autrefois au service de la compagnie des Indes Orientales comme capitaine de navire. A peine arrivé à la Rivière Rouge, il songea à équiper un navire de guerre, dans le but d'intercepter les canots de la compagnie du Nord-Ouest en route pour le fort William. Il transforma donc un des bateaux de la compagnie en navire de guerre et y fit monter quelques canons.

Un contingent de Meurons armés fut placé à bord et à l'ouverture de la navigation en 1819 ce petit Armada fit voile vers le lac Winnipeg et jeta l'ancre au pied des Grands Rapides.

Le gouverneur Williams attendit là, avec ses fiers Meurons, l'arrivée des voyageurs de la compagnie du Nord-Ouest. Ces derniers qui ne soupçonnaient pas le danger, ne tardèrent pas à arriver de la rivière McKenzie et d'ailleurs. Ils tombèrent dans cette embuscade. Le gouverneur Williams par ce stratagème s'empara du produit de la traite des postes du nord et fit prisonniers plusieurs officiers de cette compagnie. Les Meurons les conduisirent au fort York. C'est de cet endroit que Benjamin Frobisher s'échappa durant l'hiver pour mourir de misère à quelques jours de marche du fort de la compagnie du Nord-Ouest, sur le lac Orignal.

Cette campagne fut la dernière à laquelle les Meurons prirent part. Aucun d'eux ne se fixa au pays. Leur récolte furent détruite par les sauterelles de 1818 à 1820. Ils émigrèrent tous après l'inondation de 1826. La plupart retournèrent dans la province de Québec ou s'établirent au fort Snelling (St. Paul).

L'historien Gunn se montre très sévère envers les Meurons qu'il accuse d'être ivrognes. La vie des camps n'est pas d'ordinaire une école de sobriété et de bonne tenue et l'on comprend que les colons de Selkirk aient pu trouver ces nouveaux venus un peu turbulents. Toutefois les anciens du pays qui ont vécu avec les Meurons sont loin de corrobore le témoignage de Gunn. Leur conduite a pu se ressentir parfois de la vie trop libre de leur jeunesse, mais cet historien a eu le tort de trop généraliser ces écarts intermittents. En somme c'était de braves gens qui ne tardèrent pas à se plier aux exigences du nouveau régime dans lequel ils se trouvaient jetés.

En 1821 un autre contingent de Suisses, sous la conduite du comte d'Eusser, marchèrent sur les traces des Meurons. La plupart étaient des artisans qui n'avaient aucune notion sur la culture. Ils prirent des terres dans le voisinage de leurs compatriotes les Meurons. Bientôt ils ne formèrent plus qu'un seul groupe que la population du pays confondit sous le nom de "Suisses."

*Le 6ème Bataillon—Infanterie Royale de ligne et le Colonel Crofton—
Mouvements annexionnistes.*

Il s'écoula près de 30 ans, après l'arrivée des Meurons à la Rivière Rouge sans que les autorités aient songé à envoyer des militaires dans cette lointaine région.

Sous le gouvernement patriarcal de la compagnie, quelques constables suffisaient à maintenir la paix. Il se produisit cependant en 1846 deux événements qui alarmèrent le gouvernement impérial et le déterminèrent à expédier sans retard un détachement de soldats comme mesure de protection. A cette époque les rapports entre

l'Angleterre et les Etats-Unis étaient fort tendus, à la suite de graves conflits au sujet de la frontière de l'Orégon.

Quelques colons mécontents de la Rivière Rouge en profitèrent pour adresser une requête au gouvernement des Etats-Unis demandant l'annexion et lui promettant leur appui au cas de guerre. Cette requête qui ne contenait que quelques noms, n'évoqua que peu de sentiments sympathiques aux Etats-Unis.

Mais le gouvernement impérial au contraire y attacha une autre signification et crut y constater des signes de mécontentement fort prononcés contre l'autorité de la compagnie.

Pour éviter un coup de tête et prévenir une effervescence, il résolut d'envoyer une petite garnison au fort Garry.

Ce détachement se composait d'une aile de 6ème bataillon d'infanterie royale et d'une escouade d'ingénieurs et de sapeurs. Ils s'embarquèrent à Cork par ordre du duc de Wellington et débarquèrent au fort York. Ils avaient pour commandant le colonel John F. Crofton et comprenaient 18 officiers, 329 soldats, 17 femmes et 19 enfants. Ils avaient avec eux 28 canons. Ils ne purent en transporter que quatre au fort Garry et laissèrent les 24 autres à York.

Le trajet de York au fort Garry dura trente jours. Ils arrivèrent à la Rivière Rouge le 7 août 1846.

Le colonel Crofton pendant son court séjour au pays devint membre du Conseil d'Assiniboia. Il agit comme gouverneur de la colonie jusqu'au mois de juin 1847, alors qu'il fut remplacé par le Major Griffiths. Crofton retourna en Angleterre au mois de juillet 1847 et l'année suivante tous ces militaires le suivirent. Ils retournèrent par la Baie d'Hudson. La cause de leur rappel était que l'entretien d'un corps aussi considérable devenait un fardeau trop lourd pour la colonie.

Les pensionnaires de 1848—Riel—Wolseley.

Le détachement de Crofton avait à peine quitté le pays que leur caserne était prise par des vieux retraités que le gouvernement impérial envoyait manger leur pension au Nord-Ouest. Ils étaient au nombre de soixante et dix. Un autre corps de 70 vétérans le suivit durant l'été de 1849. Un bon nombre de ces pensionnaires s'établirent au pays et y fondèrent des familles fort honorables.

Le major Caldwell commandait ces vieux troupiers et agit également comme gouverneur de juin 1848 à juin 1855. Les soldats de Caldwell reçurent de la compagnie 20 acres de terre en gratuité; les caporaux 30 et les sergents 40. Caldwell retourna en Angleterre au mois d'octobre 1855 et ramena avec lui 56 pensionnaires.

Le premier corps militaire que l'on trouve ensuite au pays est celui organisé par Louis Riel, président du Gouvernement Provisoire. Le 2 novembre 1869, il s'empara du fort Garry avec un parti de Métis armés. Il organisa une compagnie de gardes que commandait Ambroise D. Lépine son adjudant général et demeura en possession du fort jusqu'au 24 août 1870, alors que le colonel Wolseley y fit son entrée à la tête du 60^{ème} régiment.

Lois de Manitoba—Statuts se rapportant au Nord-Ouest—Contrats et règlements de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Le droit commun ainsi que les lois générales introduites dans les statuts durant les six derniers siècles, quoique souvent modifiées, forment la partie principale du droit de Manitoba. Les lois de notre ancienne mère-patrie, la France, en autant que les conditions du pays pouvaient le permettre, furent les premières en vigueur.

Elles ne se composaient guère que des ordonnances concernant la traite des fourrures et les coureurs de bois. Sur le littoral de la Baie d'Hudson, les lois militaires de la France furent celles qu'observèrent les garnisons préposées à la garde des forts.

Lorsque le pays fut cédé à l'Angleterre en 1763, les lois de cette dernière, telles qu'elles existaient le 2 mai 1670, date de la charte de la compagnie, devinrent en force. Après l'entrée de Manitoba dans la confédération, notre législature déclara le 22 juillet 1874 (c.12-38 Vict) que les lois de la province seraient celles qui étaient en force en Angleterre le 15 juillet 1870.

Du 2 mai 1670 au 22 juillet 1874 les lois anglaises n'avaient subi quant au Nord-Ouest aucune modification, sauf l'adoption de quelques règlements par le conseil d'Assiniboia, pour la régie du commerce et la conduite de ses officiers.

Les règles de la procédure avaient toutefois été modifiées dans le territoire d'Assiniboia le 11 avril 1862 et le 7 janvier 1864. Voici en quelques mots l'historique des divers statuts de quelque importance adoptés pour l'Ouest Canadien ainsi que des traités s'y rapportant. Je les groupe sous 13 chefs.

1. En 1690, un acte fut passé confirmant pour une période de sept ans les privilèges exclusifs de la traite, de la compagnie de la Baie d'Hudson.

2. En 1696, par le traité de Ryswick, la baie d'Hudson passa sous le drapeau de la France.

3. En 1708, 1744, 1803 et 1818, des Statuts furent adoptés par le parlement impérial pour confirmer à la Compagnie le droit de faire la traite; mais il faut bien noter ici que ces statuts n'entendaient pas

du tout ratifier le droit *exclusif* de faire la traite que la Compagnie réclamait *en vertu de sa charte*.

4. Par le traité d'Utrecht en 1713 la France céda une partie de la baie d'Hudson à l'Angleterre.

5. En 1821 la compagnie fit passer une loi impériale l'autorisant à faire la traite, pendant 21 ans, à l'ouest des Terres de Rupert.

6. En 1838 cette licence lui fut renouvelée pour 20 ans.

7. Dans tous ces statuts, moins celui de 1690, où la chose n'était pas nécessaire, la compagnie prend toujours grand soin de réserver les droits qu'elle possède en vertu de sa charte, et les privilèges statutaires sont accordés sans préjudice à ces droits-là.

8. La compagnie se basait surtout sur la décision rendue par lord Jeffery dans la cause de East India Co. *vs* Lands pour soutenir ses prétentions au monopole de la traite.

9. En 1850 Lord Grey, secrétaire des colonies, prépara un rapport important dans lequel il exprimait l'opinion que le statut de Jacques 1er avait eu pour effet de détruire le privilège exclusif de la traite que réclamait la compagnie.

10. Le statut 14 Geo. 3. C. 83 (1774) définit la frontière du Canada.

11. En 1794 le traité de paix et de commerce entre l'Angleterre et les Etats-Unis fixe la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.

12. Le statut 43 Geo. III, c. 138 (1803) autorise les tribunaux du Haut et du Bas-Canada à entendre les causes criminelles pour offenses commises dans le territoire des Indiens.

13. L'acte de 1er et 2ème Geo. IV. C. 66 (1821) étend les dispositions de l'acte précédent au territoire accordé à la compagnie de manière à donner juridiction aux cours du Haut et du Bas-Canada pour toutes les offenses commises soit dans le territoire des Terres de Rupert, qui était le domaine propre et indiscutable de la compagnie, soit dans le Territoire Indien, c'est à dire tout le pays non compris dans les terres de Rupert. Ces terres de Rupert correspondaient à peu près à l'ancien territoire de Keewatin. Cette région appartenait à la compagnie sans conteste, vu qu'elle avait occupé et pris possession de ce territoire, qui avoisinait ses forts de la Baie. Un mot maintenant des titres de propriété concédés par la compagnie et de quelques uns de ses règlements. Ses contrats ne constituaient que des baux pour 999 ans. La rente n'était que nominale et consistait en trois grains de blé d'inde payables à la Saint-Michel.

Le locataire devait dans les 40 jours se fixer sur sa ferme et continuer ensuite à y demeurer. Dans les 5 ans il devait mettre un sixième de sa terre en culture et la cultiver à tous les ans. Il s'obligeait à contribuer pour sa quote-part, aux dépenses des établissements

publics, ecclésiastiques, civils militaires ou autres et au soutien des écoles. Il devait réparer les chemins dans les deux milles de sa terre, avec ses chevaux, mais ces jours de corvée ne devaient pas excéder six jours par année.

Il devait contribuer au soutien du clergé de sa croyance religieuse en lui donnant six jours de travail avec ses chevaux à tous les ans. Il s'engageait à ne pas faire la traite ni distiller aucune liqueur, à exporter ses marchandises ou grains par le fort Nelson sur les bateaux de la compagnie et ne faire aucune importation que par la même voie; à payer 5% de douane sur les marchandises importées; de maintenir la paix dans la colonie, de se soumettre à ses règlements et de ne pas transférer ses droits sur son terrain sans la permission de la compagnie. Au cas d'infraction d'aucune de ces conditions, la compagnie se réservait le droit d'annuler le bail et de reprendre le terrain cédé.

Le 10 juin 1845, le conseil d'Assiniboia permit à tout colon d'importer de Londres une fois l'an des effets n'excédant pas en valeur \$250 sans aucun impôt, à la condition que ces effets seraient transportés par les bateaux de la compagnie.

Les effets excédant en valeur ce montant payaient 20% de droit, mais la compagnie se réservait le droit de faite des remises quand ces effets n'étaient pas destinés au commerce. Toute boisson trouvée en possession d'un traiteur en dehors de la colonie d'Assiniboia pouvait être saisie et détruite par le premier venu.

Les fourrures ne devaient être achetées que directement des chasseurs.

Industrie à la Rivière Rouge—La compagnie de poil de buffalo.

Les premiers efforts pour doter le pays de manufacture ne datent pas d'hier. Ce projet ambitieux tourmentait les traiteurs dès le berceau de la colonie. C'est ainsi qu'on retrouve le plus souvent dans un pays les germes de tout ce qui est appelé à y prendre racine plus tard. Ce fut en 1822 que fut organisée la compagnie dont le nom est donné plus haut en sous-titre.

Le capital fut reparti en cent actions de \$100 chacune. M. Pritchard en était le gérant-administrateur.

Les profits qu'on espérait retirer de cette entreprise reposaient sur une hypothèse. Les actionnaires avaient calculé qu'ils n'auraient qu'à faire un appel chaleureux aux chasseurs pour en obtenir gratis tout le poil dont ils avaient besoin.

Ils ne tardèrent pas à se désillusionner. Personne ne fut d'humeur à faire des largesses à la compagnie et elle dût payer pour se procurer cette matière première.

Le but de cette entreprise était de remplacer les étoffes en laine importées d'Angleterre par des tissus en poil de buffalo.

L'élevage des moutons était peu profitable à cette époque, à cause du grand nombre de loups. De plus, la compagnie projetait d'établir une tannerie pour préparer le cuir.

De cette façon, chaque peau devait produire un double rendement. Les actions furent placées facilement et en peu de temps tout le capital fut souscrit. Aussitôt, le prix des peaux de buffalo, subit une hausse considérable, qui désappointa grandement les promoteurs. Les chasseurs exigèrent \$1.25 pour le cuir et trente-cinq centins la livre pour le poil.

Tout l'outillage de cet établissement fut importé d'Angleterre. On engagea à des salaires très élevés, des ouvriers d'expérience, dirigés par un surintendant, un secrétaire et un commis.

Avec de telles dépenses, il eut fallu manufacturer une grande quantité d'étoffes et avoir à proximité un marché pour les écouler. On plaça quelques pièces sur le marché anglais. Elles ne purent rapporter la moitié du coût de production.

L'entreprise languit et fut définitivement abandonnée en 1825. Après avoir épuisé son capital, la compagnie se trouva avec un déficit de \$22,500. Cette somme était dûe à la compagnie de la Baie d'Hudson, qui se montra généreuse et en fit remise aux malheureux actionnaires. On prétend que ces étoffes quoique moins fines et plus grossières que celles d'Angleterre, l'emportaient de beaucoup quant à la durée et à la chaleur.

Première Ferme Modèle.

En 1823 la compagnie de la Baie d'Hudson établit à grands frais, à la pointe Douglas, une ferme modèle dont elle confia l'administration à W. Laidlaw. Elle construisit des maisons, granges, étables etc. Les dépenses au bout d'un an s'élevaient à 2000 louis. On comprit bientôt que le pays n'était pas mûr pour un tel projet et l'entreprise tomba à l'eau.

Culture du lin.

Lord Selkirk en 1811 avait fait des avances considérables aux colons. Quelques-uns lui devaient jusqu'à \$1500.

En 1830 les héritiers de la succession Selkirk s'adressèrent à ces débiteurs retardataires pour en obtenir paiement. Après les désastres nombreux qui étaient venus fondre sur la colonie, ces braves gens ne se trouvaient pas en état de solder leur dette.

D'ailleurs il n'y avait pas de marché dans la colonie, ni de moyen pratique d'exporter les produits de la ferme.

Les colons commencèrent à se plaindre à la compagnie qui les abandonnait ainsi à leurs seules ressources.

Pour les encourager, la compagnie leur conseilla de semer du lin, et du chanvre. Cette tentative n'eut aucun succès.

Les cultivateurs ne savaient pas comment traiter le lin et lui faire subir les diverses opérations voulues pour en faire de la toile. De plus, on ne possédait dans le pays ni métier ni rouet. L'entreprise fut abandonnée.

Importation et élevage des moutons.

En 1834 Simpson crut le moment favorable pour introduire l'élevage des moutons dans le pays. On est étonné qu'un homme intelligent comme lui n'ait pas songé un instant à l'impossibilité de ce projet à cause des loups qui infestaient la prairie.

Une société fut organisée avec un capital de \$6000. Un commis de la compagnie du nom de Rae fut chargé d'aller chercher un troupeau dans le Kentucky. On lui avait adjoint M. Bourque. Rae était un jeune homme présomptueux et sans expérience. Il refusa de suivre les sages conseils de Bourque et acheta 1475 moutons dans le Kentucky à des prix variant de 5 à 7 chelins par tête. Le Kentucky n'est pas précisément à la porte de Winnipeg. Craignant d'arriver trop tard à la Rivière Rouge, Rae mena le troupeau grand train, sans lui donner le temps de prendre haleine et de se remettre. Les moutons ne purent résister à la fatigue d'un voyage aussi long et tombèrent le long de la route. Quand il atteignit le fort Garry, il n'avait plus que 250 têtes. La compagnie de la Baie d'Hudson les acheta et les actionnaires en furent quittes pour payer leurs parts.

2ème Ferme Modèle.

La compagnie ne se découragea pas de ces entreprises infructueuses et en 1837 elle essaya de nouveau d'organiser une ferme modèle. Elle en confia le soin au capitaine Cary qui fit ensemencer cent acres sur la rive nord de l'Assiniboine.

Il commit la même faute que ses prédécesseurs et voulut faire grand comme en Angleterre, sans tenir compte de la différence des conditions. Il importa d'Angleterre des chevaux, des bêtes à corne et des instruments d'agriculture.

La ferme sembla prospérer tout d'abord, mais on constata plus tard que les recettes ne pouvaient suffire à solder les dépenses.

Cary se retira de la compagnie en 1847 et l'inondation de 1852 détruisit toutes les bâtisses. Ce fut la fin de l'entreprise.

La Compagnie de laine de L'Assiniboine.

Quelques années plus tard, les colons décidèrent de fabriquer des étoffes avec la laine des moutons devenus nombreux dans les voisinages de la Rivière Rouge. Tout alla bien pour commencer. On souscrivit avec enthousiasme une somme trois fois plus élevée que tout le numéraire en circulation dans la colonie, qui suivant l'historien Ross s'élevait à \$9,500; mais quand il fut question de payer, le zèle se refroidit. Chacun demanda à réfléchir un peu avant de s'engager plus loin. La déconfiture de la première manufacture fut le sujet de leur examen. Bref, comme tout ce qui part trop vite, l'affaire n'alla pas loin. Ces projets si louables qu'ils fussent devançaient les temps.

La compagnie de suif.

Les mots de progrès et d'associations industrielles avaient été lancés et l'idée avait fait du chemin. Les esprits dirigeants espéraient trouver une exploitation qui pourrait se soutenir et verser des capitaux dans la colonie. Simpson qui appuyait chaleureusement tous les efforts de ce genre, se mit à la tête d'une nouvelle organisation, bien résolu cette fois à faire l'impossible pour la mener à bonne fin. Il choisit le suif comme objet d'exportation, afin de pouvoir du même coup favoriser l'élevage des bestiaux. Une compagnie fut donc constituée en 1832 avec un capital divisé en 200 actions de \$50 chaque.

L'administration des affaires fut confiée à un bureau de directeurs. Les parts pouvaient se payer en nature si on le voulait.

Les actionnaires optèrent pour la plupart de payer de cette façon. La conséquence fut que la compagnie se trouva bientôt en possession d'un troupeau de 473 têtes de bétail. La première assemblée fut tenue dans l'ancien fort Gibraltar le 1er avril 1832. Simpson y porta la parole et encouragea les associés à aider au succès de la compagnie.

Malheureusement quelques jours après elle subit de sérieuses pertes. Le 30 avril, un vent violent s'éleva tout à coup et souleva une tempête. Il tomba 18 pouces de neige. On n'avait pas prévu un contretemps aussi insolite.

Les animaux furent réduits à se nourrir de bourgeons et de branche. Les plus faibles ne purent résister et 26 têtes furent perdues. Pendant l'été le troupeau augmenta considérablement.

La compagnie construisit près de la rivière La Seine à Lorette, à un endroit qu'on appelle encore "compagnie de Graisse", une grande remise sans toit, pour protéger les animaux pendant l'hiver contre le froid et les loups. L'hiver de 1833 fut très rigoureux et la neige abondante. Les animaux ne purent que difficilement brouter la prêle des prairies. Les serviteurs de la compagnie n'avaient coupé qu'un voyage de foin pour chaque animal. Cette provision fut épuisée avant le printemps. Comme conséquence 32 têtes moururent de misère et 53 furent dévorées par les loups. Les actionnaires découragés demandèrent la liquidation. A l'automne de 1834 le reste du troupeau fut vendu à l'enchère. Cette vente permit aux actionnaires de rentrer dans leur mise de fonds mais sans intérêt.

Moulin à vent.

La vapeur et l'électricité constituent de nos jours la puissance motrice par excellence. On ne trouve guère de moulin qui dépende du caprice des vents pour fonctionner. Autrefois c'était bien différent.

Bateaux et moulins tendaient leurs ailes aux vents et soupiraient après la brise pour marcher. Il en fut ainsi dans la colonie. En 1815 lord Selkirk expédia d'Angleterre les premières machines destinées à moudre le grain. Les rouleaux et les meules arrivèrent avec le premier contingent d'émigrants; mais on eut beau chercher, on ne trouva personne au pays qui put les mettre en place.

Ne pouvant en tirer profit, la compagnie les renvoya en Angleterre. Elles étaient destinées à se promener. Elles furent renvoyées de nouveau à la Rivière Rouge, accompagnées cette fois d'un mécanicien du nom de Mitchell, qui n'eut pas de peine à les mettre en mouvement. Grâce à ces faux frais, le moulin avait coûté \$7,500. Peu de temps après, M. Logan l'acheta et donna entière satisfaction aux colons.

Ross prétend que c'était le seul moulin à farine du pays, tandis que Gunn parle d'un moulin à vent construit en 1813 sur la rivière au Cygne par la compagnie du Nord-Ouest.

Pouvoir d'eau.

Cuthbert Grant fut le premier à construire un moulin mû par eau. Comme chasseur et chef d'expédition, Grant était un homme supérieur, mais comme industriel, il ne fit pas merveille. Il construisit une chaussée sur la petite rivière Eturgeon à six milles à l'ouest du fort Garry. Autrefois à son embouchure dans la rivière Assiniboine les pêcheurs prenaient force éturgeons. Aujourd'hui, où n'y voit plus ni poisson ni rivière. Ce n'est plus qu'un ravin au

fond duquel coule un mince filet d'eau qu'alimentent quelques sources. Il bâtit ensuite un moulin et un hangar pour recevoir le grain et se mit à moudre. Le moulin ne donna pas satisfaction au public, ni la chaussée à son propriétaire. L'eau commença par démolir l'une, mina l'autre et finalement les emporta tous deux. Après trois ans de dépense, il abandonna le tout à la dérive avec \$4000 en moins à son actif.

Moulin à fouler et carder.

L'industrie lainière n'avait apporté que de sérieuses pertes à ses promoteurs. Le projet n'avait rien d'alléchant après ces insuccès répétés. Quelques colons hardis se jetèrent néanmoins dans la même entreprise quelques années après l'organisation du conseil d'Assiniboia. Ils bâtirent un moulin destiné à fouler la laine. Des capitalistes américains offrirent de le mettre en opération moyennant \$250. C'était bien peu. Les colons mal avisés préférèrent s'adresser en Angleterre. Le coût des machines s'éleva à \$1500. Une fois placées, elles refusèrent de fonctionner. Il fallut les réparer avant de s'en servir. Quand le moulin fut prêt, un cultivateur apporta 25 verges d'étoffe. Le foulon refusa de se mettre à l'œuvre pour moins de 100 verges et attendit un second envoi.

Un mois après, il reçut 30 verges, mais pendant l'intervalle, le premier cultivateur las d'attendre, était venu chercher son étoffe.

Le moulin ne put jamais fonctionner faute de matériaux. Vers 1845, Louis Riel père bâtit un moulin à carder, sur la rivière La Seine. Il fonctionna quelque temps et se ferma comme le précédent, faute d'encouragement.

Tisserands—Animaux domestiques.

Ce fut Sir George Simpson qui amena dans l'ouest les deux premiers tisserands, ou pour être plus exacte, les premières tisserandes, madame Lapolice et mademoiselle Ursule Grenier.

La compagnie se chargea de les payer pendant 3 ans à la condition que la mission catholique les logerait et les nourrirait. Elles arrivèrent en 1837. Une bâtisse fut construite pour servir d'école industrielle dans le pays et confiée à ces deux personnes. Cette construction fut détruite par les flammes l'année suivante au mois de mars et ne fut pas rebâtie. Mademoiselle Grenier se retira à l'évêché. Lord Selkirk avait fait passer dans sa colonie naissante, par la route de la Baie, un nombre assez considérable de chevaux et de vaches. Leur nombre s'accrut bientôt mais ils furent presque tous détruits pendant les troubles entre les deux compagnies rivales.

Les premiers porcs au pays furent importés en 1818 et venaient d'Angleterre. Les poules furent apportées du Sault Ste. Marie et de la Prairie du Chien.

Après l'union des deux compagnies, les colons se procurèrent des troupeaux de vache du Missouri en 1825.

Récensement de la colonie d'Assiniboia et des territoires du Nord-Ouest.

Années	Mariages	Maisons	Chef de familles catholiques	Population totale	Terres cultivées No. d'acres
1831	412	342	215	2140	1880
1834	505	490	257	2841	2576
1835	535	467	269	2999	2862
1838	566	501	301	3148	3016
1840	589	519	303	3588	3521
1843	589	528	288	3681	4196
1846	653	543	309	3498	4820
1849	1052	745	513	5391	6392

La population s'élevait en 1853 à 5391 âmes. On comptait 4 églises ou chapelles catholiques et 3 églises protestantes, un collège catholique fondé en 1820 et un couvent depuis 1844.

En 1857 le chiffre de la population était de 8000 âmes dont un peu plus de la moitié était métisse. Il y avait 8000 acres en culture. Les affaires de la compagnie étaient dirigées par un gouverneur, 16 facteurs en chef, ex-officio membres du Conseil, 29 traiteurs et 87 commis. Elle avait à son service 5 médecins 67 maîtres de poste, 1200 serviteurs permanents, 500 voyageurs et 150 officiers et matelots sur ses bateaux.

Pendant l'été, elle employait environ 3000 personnes. Le gouverneur Simpson qui avait sous ses ordres cette armée, se rendait presque tous les ans à la Rivière Rouge. Le voyage de Lachine au fort Garry se faisait en canot d'écorce et durait 45 jours. Les principaux guides furent Antoine Delaure, Beauchemin, Morin et deux Iroquois du nom de Dominique et de Nicolas.

Les chiffres suivants nous donnent une idée des profits retirés par la compagnie de ses comptoirs de traite. De 1840 à 1857 ils s'élevaient en moyenne à \$327,565 par année. Les actionnaires recevaient comme dividendes \$200,000 et la balance des profits étaient répartie entre les facteurs et les traiteurs.

Demande d'annexion en 1857—York Boats—Choses et autres.

Comme nous l'avons déjà constaté, les colons en 1846 avaient demandé d'être annexés aux Etats-Unis, à cause des difficultés qu'ils appréhendaient entre ce pays et l'Angleterre au sujet de la délimitation de la frontière de l'Orégon.

En 1857 un mouvement du même genre eut lieu à la Rivière Rouge. Cette fois, il était plus sérieux. La requête demandant l'annexion portait la signature de 600 colons. Elle fut transmise au ministre des colonies par M. McBeth. Bien entendu, elle alla mourir dans les tiroirs aux oubliettes.

La compagnie faisait transporter ses marchandises et ses fourrures à bord des fameux *York boats*.

Ces bateaux contenaient 100 pièces, soit 8000 livres en tout. Jusqu'en 1874 ils constituaient le principal moyen de communication. Chaque district avait sa brigade et chaque brigade comprenait 8 à 12 bateaux montés par huit hommes. Norway House vit jusqu'à 80 de ces bateaux à ses portes. La compagnie était obligée d'attendre plusieurs années avant de convertir en argent le produit des marchandises qu'elle expédiait à la Baie tous les ans. Le gouverneur Simpson calculait que pour les marchandises expédiées à la rivière McKenzie, il s'écoulait sept ans entre le jour qu'elles quittaient les ports d'Angleterre et celui où les fourrures étaient vendues sur le marché de Londres. La valeur des effets qu'elle expédiait annuellement pour les fins de la traite était en moyenne de \$300,000.

La compagnie refusait de faire des avances aux Sauvages et aux Métis qui ne lui vendaient pas toutes leurs fourrures. Or les Sauvages toujours imprévoyants avaient besoin à chaque automne qu'on leur fasse crédit jusqu'au printemps. Ils vivaient ainsi sous la quasi-dépendance de la compagnie. Cette dernière défendait d'importer des Etats-Unis pour au-delà de \$250 en valeur et cela une fois par an seulement. Malgré ce règlement, on constate qu'en 1851 déjà plus de 200 charettes allaient tous les ans chercher des marchandises à Saint-Paul. La compagnie n'envoyait d'Angleterre que 2 à 3 bateaux par année à la Baie et ils suffisaient à peine à transporter les effets de la compagnie. Faute d'espace dans ces bateaux, les colons ne pouvaient expédier en Angleterre ni les langues de buffle, ni les pelleteries soyeuses qu'ils s'étaient procurées pendant l'hiver. Dans ces circonstances, il n'y a rien d'étonnant si les colons tournèrent leurs regards vers Saint-Paul pour leur marché.

Les terres de la Rivière Rouge ou de l'Assiniboine dans le voisinage du fort Garry étaient vendues par la compagnie au prix de

\$1.25 à \$2 par acre. Jusqu'en 1857 les recettes provenant de ce chef ne s'élevaient qu'à \$15,000. Les Métis ou vieux serviteurs prenaient la terre qui leur plaisaient davantage se fixaient dessus et ne payaient rien. La compagnie prenait note de cette prise de possession dans ses registres mais n'accordait pas de titre aux colons de ce genre. Lorsqu'un employé se retirait de la compagnie, cette dernière lui faisait don en général de 50 acres.

La vaccination fut introduite dans l'ouest pour la première fois, parmi les Sauvages en 1818. En 1835 des traiteurs de chevaux qui s'étaient rendus sur le Missouri furent atteints de la petite vérole et la répandirent à leur retour sur les bords de la Saskatchewan. La maladie fit bientôt de terribles ravages parmi les Sauvages. La compagnie fit vacciner plusieurs tribus et parvint ainsi à arrêter les progrès de ce terrible fléau. Enfin la compagnie s'occupa à faire des ponts sur les rivières et rendre passable les principaux chemins de la colonie. Elle consacrait annuellement à cette fin une somme variant de \$3000 à \$3500.

Les anciennes routes de l'Ouest.

Le premier blanc qui visita le lac La Pluie fut M. de Noyon vers 1688. Il remonta la rivière Kaministiquia et se rendit au lac Ne-mekan et de là, au lac La Pluie.

LaVérendrye et ses successeurs ouvrirent une voie nouvelle par la rivière Pigeon. Ce fut la route suivie par tous les traiteurs jusqu'en 1797. Des arpenteurs et astronomes nommés pour fixer la frontière entre le Canada et les Etats-Unis reconnurent que le lit de la rivière Pigeon séparait les deux pays. La compagnie qui avait construit plusieurs bâtisses sur la rive sud de la rivière Pigeon résolut d'abandonner ses quartiers généraux, au Grand-Portage, et d'ériger un nouvel établissement à l'embouchure de la rivière Kaministiquia. Cette année-là, R. McKenzie revenait du lac Athabasca. Il était en quête d'un chemin qui put le conduire à la rivière Kaministiquia sans passer par la rivière Pigeon.

Un vieux Sauvage s'offrit de lui indiquer la première route suivie par les Français. McKenzie accepta avec empressement et atteignit sans accident la rivière Kaministiquia. Il donna à ce chemin le nom de "*Route du lac du Chien*", parce que le lac du Chien se trouvait sur cette voie.

Dès lors la route du lac du Chien fut adoptée par tous les voyageurs de l'ouest. En 1857, M. Dawson fut chargé par le gouvernement canadien d'explorer l'ouest. Il visita le pays depuis le fort William jusqu'à la Saskatchewan.

En 1869, le gouvernement profitant des connaissances de Dawson lui confia le soin d'ouvrir une route plus courte jusqu'au fort Garry. Il construisit un chemin de fort William au lac Shebandowan et suivit ensuite l'ancienne route jusqu'à l'angle du Nord-Ouest.

De là, il traversa la forêt jusqu'à Sainte-Anne. Cette route fut connue depuis sous le nom de "Chemin Dawson".

En 1846 quelques voyageurs se rendirent à la Rivière Rouge à travers la prairie depuis L'Aile de Corbeau jusqu'au fort Garry. Ce chemin se trouvait sur la rive est de la Rivière Rouge, qu'elle longeait jusqu'à Pembina. Plus tard on franchit cette distance sur la rive ouest, jusqu'à Breckenridge. Enfin quelques années après, on se rendit de Saint-Paul jusqu'au fort Abercrombie en diligence. De là, on prenait un bateau qui descendait la Rivière Rouge jusqu'au fort Garry.

La route des canots fut suivie par les missionnaires jusqu'en 1845. Mgr. Taché fut le dernier à pénétrer dans l'ouest par cette route si pénible et si dangereuse.

Sur le parcours de cette chaîne de lacs, rivières et portages, s'élevaient çà et là des croix qui protégeaient les restes de voyageurs qui avaient péri, victimes de quelque accident.

Voici l'itinéraire de ce voyage:

Lachine, Lac des Deux Montagnes, Rivière à la Grâce, Les Ecores, Pointe Fortune, Canal du Long-Sault, Chute à Blondeau, Ile Roussin, Ile de la Chaudière, By-Town, lac des Chaudières, Portage des Chênes, Pointe au Sable, Portage des Chats, lac des Chats, Les Chevaux, Portage Dufort, Portage de la Montagne, et des Dargis, Grand Calumet, Fort Coulonge, Culbute des Allumettes, Fort des Allumettes, Pointe au Baptême, Portage des Joachim, Rivière Creuse, Roche Capitaine, Rivière des Cyprès, Portage des Deux Rivières, Décharge du Trou, Portage de l'Eveillé, Mattawan, Portage du Plain Chant, Décharge des Roses, de Campion, des Grosses Roches, des épingles, Portage du Paresseux, Décharge de la Prairie, de la Cave, Rapide des Perches, Hauteur des Terres, Portage du Talon, des Musiques, Pin de Musique, Détroit de la Tortue, Grand Portage des Vases, Milieu des Vases, Dernier des Vases, Rivière des Vases, Rivière et lac Nipissing, Pointe aux Croix, Rivière des Français, Chaudière des Français, Décharge des Pins, des Faucilles et des Parisiens, Culbute du Récollet, Lac du Bœuf, Lac Huron, Pointe des Grondines, Iles aux Renards, le Détroit, Fort Dubois, Détroit de la Cloche, Ile aux Serpents, Missisogouay, Pointe à Tessalon, Campement d'Ours, Grand et Petit Nibiche, Sault-Ste. Marie, Lac Supérieur, Pointe au Pin, Gros Cap, Ile aux Erables, Pointe à la Corbeille, Baie de Batchigwanang, Détroit des Mammens, Rivière de Montréal, Rivière des Rapides, Rivière

du Vieux fort, Gargentua, Campement Bouvier, Michipicoton, Rivière à la Chienne, Tête à la Loutre, L'Anse à la Pêche, Pic, Rivières au Rideau, aux Gravoires, aux Sables, Blanche, du Pic, l'Anse à la Bouteille, Petites Ecores, Pointe à la Gourgane, Montagne du Tonnerre Baie Noire, Ile de Travers, Fort William, La Petite Prairie, Grand Rapide, Portage du Paresseux, Grandes Prairies, Pointe Meuron, Portage de la Montagne, L'Écarté, Décharge des Roses, du Grand Rapide, Portage de L'Ile, du Racoursi, des Couteaux et des Cèdres, Décharges des Epinettes, de Bélanger, des Trembles, de la Droite, de l'Équerre, du Chien et du Diable, lac et rivières des Chiens, Portage de Jourdain, Rivière et lac de la Quenouille, lac Froid, *Portage de la Prairie* qui est à la hauteur des terres, lac Rond, de la Prairie, Portage du milieu, lac, portage et rivière de la Savanne, Mille lacs, Portages du Baril, de la Pente, des Français, lac du Poisson Doré, rivière des Français, lac des Poissons Dorés, Portages des deux Rivières, du Grand Calumet, petit portage de la Pente, des Epingles, Culbute du Petit Rocher, Portage de l'Ile, lac Lacroix, Portage La Croix, Lac Nemeukan, Portages Neufs, Lac et rivière La Pluie, Fort du lac La Pluie, La Petite et la Grande Fourche, Rapide Marabou, Ile au Sable, (lac des Bois), Rocher Rouge, Pointe aux Gravoires, Pointe au Chêne, Portage du Rat, Rivière Winnipeg, La Grande Équerre, les Dalles, Grand Galais, Décharge de la Terre Jaune, Portage du Rocher, La décharge de la Terre Blanche et celle de la Cuve, Portage de l'Ile, La Pointe, Chute à Jaquot, Pointe de Bois, Petit Rocher Brulé, Portage de la Chute des Esclaves, La Barrière, Décharge du Grand Rapide, des petites Faucilles, Rivière Blanche, les Eaux qui remuent, Petit Rocher du Bonnet, Grand Portage du Bonnet, le Galais du Bonnet, lac du Bonnet, La décharge à Minet, Bas de la Rivière, lac Winnipeg et Rivière Rouge. Le trajet en tout comprenait 2118 milles.

Itinéraire des missionnaires et des voyageurs de Fort Garry à l'Ile à la Crosse, à bord des berges de la brigade du Portage La Loche.

Fort Garry, lac Winnipeg, Norway House, Grand Rapide, Rivière Saskatchewan, lacs Cumberland, Eturgeon, Castor, Rivière Verte, lacs Héron, Pélican, des Bois, Portage de la Grenouille, Fort à la Traite, rivière Churchill, lacs Genou, Primeau, Ile à la Crosse, Rivière à la Crosse, lacs Buffalo, Methy, rivière Eau Claire, Portage la Loche. C'est au milieu de ce Portage que la brigade du Portage la Loche rencontrait la brigade du Nord chargée des pelletteries du fleuve McKenzie et du lac Athabasca et du grand lac des Esclaves. Après avoir remis à la brigade du nord les marchandises de traite et reçu

en échange les fourrures du Nord, la brigade du Portage la Loche revenait sur ses pas jusqu'à Norway House, descendait la rivière Nelson, atteignait le fort Nelson et revenait au fort Garry après avoir parcouru 4000 milles.

Routes des Missionnaires du Nord.

C'est par le lac Winnipeg et la rivière Saskatchewan que les missionnaires, tout comme les compagnies de traite, pénétrèrent dans l'intérieur de l'ouest et plus tard jusqu'au pôle Nord. Durant l'été de 1856 le P. Maisonneuve O.M.I. qui se trouvait au lac La Biche se rendit en charette, de ce lac jusqu'au fort Pitt sur la Saskatchewan. Ce voyage à cette époque constituait un événement. Les forêts qui séparent le lac La Biche de la région des prairies rendait cette route peu commode. Toutefois en 1870, la compagnie ayant signifié à Mgr. Faraud, que ses berges ne pouvaient plus à l'avenir se charger des transports des effets des missionnaires, la route ouverte en 1856 fut utilisée. C'est par cette voie que les missionnaires firent transporter leurs marchandises sur la rivière Athabasca, jusqu'à la construction du Pacifique Canadien.

En 1879 le chemin de fer de Saint-Paul-Minneapolis atteint Saint-Boniface et demeura jusqu'en 1880 le nec plus ultra des voies ferrées du pays.

Le Pacifique Canadien ne tarda pas à traverser la Rivière Rouge et à couvrir tout l'ouest de ses embranchements qui apportèrent avec eux, le progrès et la prospérité.

Saint-Boniface, mars 1913.